

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 10  
N° identifiant 2022-0130

**Titre** Ouverture de l'accueil de loisirs municipal des Bois de Saint-Pierre Séjours mer - Vacances d'été 2022

Rapporteur(s) Mme Samira BARRO-KONATÉ  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Droits aux vacances et aux loisirs
------------------	---

Dans le cadre de l'accueil de loisirs municipal des Bois de Saint-Pierre, pour la première année, la Ville de Poitiers propose quatre séjours à la mer sur la période du 18 juillet au 12 août 2022, en complément de son activité estivale habituelle.

## I - LE PROJET

Le projet éducatif de ces « séjours mer » ne se cantonne pas à la découverte du milieu marin. Il veut également permettre aux jeunes participants de vivre en collectivité dans un esprit de confiance et de tolérance, de développer leur autonomie, leur socialisation dans un environnement totalement différent de celui qu'ils vivent au quotidien.

### 1 - Les activités

Les groupes, encadrés par l'équipe d'animateurs municipaux, partiront depuis l'accueil de loisirs du Bois de Saint-Pierre par minibus.

Chaque séjour se déroulera sur une période de cinq jours et quatre nuitées, à Port des Barques (17), au camping « La Garenne ».

Diverses activités seront proposées, en fonction des conditions météorologiques : découverte de la Charente-Maritime, pêche à pied sur l'île madame, découverte de Port des Barques et ses alentours, initiation à la voile. En cas d'intempéries, un grand gymnase à proximité permettra de sécuriser le groupe. Les soirées seront rythmées par des veillées organisées par l'équipe d'animation.

## II - LES CONDITIONS D'ACCUEIL

### 1 - Âge

Sont admis les enfants âgés de 6 à 15 ans.

### 2 - Domiciliation des familles

Les enfants sont admis, dans l'ordre de priorité, selon la domiciliation des familles comme suit :

- sur le territoire de la commune de Poitiers
- sur le territoire des communes de Grand Poitiers acceptant de participer aux frais de fonctionnement du centre
- sur le territoire des autres communes.

### 3 - Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent à la semaine.

Date du séjour	Âges	Nombre d'enfants maximum	Activité sportive principale
Du 18 au 22 juillet	6/10 ans	12 enfants	Optimiste
Du 25 au 29 juillet	11/15 ans	15 enfants	Catamaran
Du 01 au 05 août	6/10 ans	12 enfants	Optimiste
Du 08 au 12 août	11/15 ans	15 enfants	Catamaran

### 4 - Participation des familles

Les participations au séjour couvrent : le transport aller et retour, l'hébergement et les repas, les activités éducatives... Seuls les effets personnels sont à la charge des familles.

La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial mentionné ci-dessous :

Quotients familiaux (QF)		Participation au séjour (5 jours + 4 nuitées)
QF1	de 0 à 438 €	<b>16,25 €</b>
QF2	de 439 € à 550 €	<b>23,00 €</b>
QF3	de 551 € à 772 €	<b>27,30 €</b>
QF4	de 773 € à 955 €	<b>70,00 €</b>
QF5	de 956 € à 1288 €	<b>94,35 €</b>
QF6	de 1289 € à 1582 €	<b>108,35 €</b>
QF7	de 1583 € à 1992 €	<b>151,90 €</b>
QF8	Supérieur à 1993 € et Hors Poitiers	<b>169,85 €</b>

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur le projet ci-dessus**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les recettes à l'article 70632 du budget Principal.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

**RESULTAT DU VOTE**

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgetaires